

d'aider au-delà de 21 000 entreprises canadiennes à vendre leurs produits et services sur les marchés étrangers. À titre de programme d'aide financière d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, le PDME est administré en collaboration avec Industrie, Sciences et Technologie Canada (l'ancien ministère de l'Expansion industrielle régionale).

En partageant les risques reliés à la mise en marché, le PDME encourage l'industrie privée à explorer de nouveaux marchés et à offrir de nouveaux produits et services aux clients déjà existants. Le PDME vise à améliorer la performance commerciale internationale du Canada tout en stimulant l'économie canadienne par l'entremise d'une hausse de la production et du nombre d'emplois.

Description du programme

Le PDME est le principal programme d'aide au commerce d'exportation d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. Le PDME comporte deux volets différents: il répond aux demandes d'aide financière à la fois par l'entremise des **activités mises en marche par l'industrie** et grâce au financement d'**activités parrainées par le gouvernement**, auxquelles les entreprises sont invitées à participer.

L'aide accordée par le PDME dans le cadre des activités mises en marche par l'industrie est remboursable si vous réalisez des ventes à l'exportation. Les participants à des activités parrainées par le gouvernement versent des droits de participation.

Activités mises en marche par l'industrie:

- La participation à des foires commerciales reconnues à l'extérieur du Canada;
 - Les visites à l'extérieur du Canada afin de chercher des débouchés, et les visites d'acheteurs étrangers ou du représentant extérieur des ventes du demandeur au Canada ou dans un autre pays approuvé.
 - Les accords de commercialisation, accompagnés d'une série de foires commerciales ou de visites, portant sur une campagne globale destinée à un seul marché.
 - Les activités de mise en marché novatrices qui, même si elles sont susceptibles d'accroître les ventes à l'exportation, ne s'insèrent pas distinctement dans l'une ou l'autre des catégories d'activités mises en marche par l'industrie.
 - Les soumissions pour un projet ou la préparation d'une proposition à l'étape pré-contractuelle, touchant des projets précis à l'extérieur du Canada qui donnent lieu à de la concurrence internationale ou à des procédures formelles de présentation d'une soumission.
 - La création de bureaux de vente permanents à l'étranger afin d'améliorer le niveau actuel des ventes sur ce marché.
 - Les activités spéciales pour des organisations industrielles ne pratiquant pas la vente afin d'entreprendre des activités de promotion des exportations au nom et pour le bénéfice des entreprises qui en sont membres.
- Les demandes d'aide dans le cadre des activités mises en marche par l'industrie doivent être présentées au PDME quatre semaines avant d'entreprendre l'activité.

Activités parrainées par le gouvernement:

- Les missions commerciales à l'extérieur du Canada et celles qui sont destinées aux entreprises et aux

représentants qui viennent au Canada ou aux foires-expositions où la participation des entreprises canadiennes est importante;

- Les foires commerciales à l'étranger qui s'adressent à des secteurs industriels précis ou à des types de produits précis.

On peut se procurer le Guide du PDME, qui décrit les divers critères d'admissibilité et les diverses primes d'aide offertes, en communiquant avec Info Export, 24 heures sur 24, au 1-800-267-8376 ou avec n'importe quel Centre du commerce international.

2. Le Programme d'apports technologiques

Le Programme d'apports technologiques (PAT) vise à améliorer la productivité et la compétitivité industrielles du Canada en aidant les entreprises à faire l'acquisition de technologies étrangères afin de mettre au point de nouveaux produits, procédés et services canadiens. Le PAT peut fournir une aide financière sur la base du partage des coûts, tant pour des projets à court qu'à long terme susceptibles de porter sur l'acquisition de compétences et de connaissances, l'obtention de licences pour des produits ou des procédés, sur la collaboration technique ou sur l'apport étranger en matière de recherche et de développement.

En poste dans plus d'une trentaine de missions diplomatiques canadiennes à l'étranger, les délégués affectés au développement technologique répondent à des demandes spécifiques en vue de dénicher et de localiser des sources de technologie, donnent des conseils sur les occasions de collaboration qui se présentent et offrent certains services aux visiteurs, tels que l'organisation de tournées, de rencontres ou de visites, de même que de l'aide sur le plan logistique (interprètes, guides, etc.).

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec la:

*Direction des sciences et de la technologie (TDS)
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario), K1A 0G2
Tél.: (613) 996-0971
Télécopieur: (613) 952-3904*

3. Les Programmes d'orientation sur les exportations

Il existe trois programmes visant à aider les petites et moyennes entreprises à prendre de l'expansion dans des marchés d'exportation sélectionnés.

(a) Programme d'aide aux nouveaux exportateurs vers les États frontaliers américains (NEBS)

Les entreprises canadiennes qui sont disposées à se lancer sur les marchés d'exportation mais qui n'ont aucune expérience dans ce domaine sont invitées à passer une ou deux journées dans un bureau canadien de commerce situé de l'autre côté de la frontière américaine et à prendre connaissance, étape par étape, de tous les aspects reliés à l'exportation. Les renseignements fournis portent sur la documentation et le fonctionnement des douanes, les assurances, les agents et les distributeurs; des conseils sont également offerts sur les stratégies de mise en marché, de même que de l'aide en vue de trouver des points de contact qui permettront d'organiser des rencontres de suivi avec les représentants des manufacturiers et des acheteurs américains éventuels. Le NEBS assume les coûts du retour.